



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

Date de la convocation : 10 avril 2026	<i>L'an deux mille vingt-six le seize avril à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain DURIS</i>
Nombre de conseillers en exercice : 15	<i><u>Étaient présents</u> : M. Alain DURIS, Maire, M. Bruno GRANCOING, Mme Sandrine COULON, M. Éric BOULESTEIX, Mme Aurélie GAUMER, Adjoints, Mme Mariel HARTWICH, M. Yann RUFFEL, ~~Mme Jessica GATTE~~, M. Thomas PEYROT, Mme Odile NICOLARDOT, Mme Sabrina FREDON, ~~M. Arnaud CHESSERON~~, Mme Michèle COSSU, Mme Sylvie GERMOND, M. Julien GUYOT Conseillers municipaux.</i>
Quorum : 8	
Nombre de conseillers présents : 13	<i><u>Étaient absents</u> : M Arnaud CHESSERON, Mme Jessica GATTE <u>Ont donné pouvoir</u> : M. Arnaud CHESSERON donne pouvoir à M. Éric BOULESTEIX</i>
	<i>Secrétaire de séance : M. Éric BOULESTEIX</i>

Objet de la délibération : MODALITÉ DU VOTE BUDGET-FONGIBILITÉ DES CRÉDITS SUR L'EXERCICE 2026

Numéro de la délibération : 018 2026

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 020 2023 du 05 septembre 2023 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal:

- autorise le maire à utiliser la fongibilité des crédits en section investissement et fonctionnement,
- détermine le pourcentage de fongibilité des crédits sur l'exercice 2026 à hauteur de :
 - 7.5 % pour la section de fonctionnement pour un montant réel de : **99 863.88**
 - 7.5 % pour la section d'investissement pour un montant réel de : **32 250.20**

Résultat du vote : Unanimité



Le secrétaire de séance,

M. Éric BOULESTEIX

Le Maire

M. Alain DURIS

Acte rendu exécutoire après transmission en
préfecture et publication le *17 avril 2026*
Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

